



## Exonérations dans une zone franche urbaine (ZFU)

Vérfifié le 22 février 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans le cadre du développement économique des *zones franches urbaines - territoires entrepreneurs (ZFU-TE)*, les entreprises qui s'y implantent et y embauchent une main-d'œuvre locale peuvent bénéficier sous conditions d'exonération de charges fiscales.

[Tout replier](#) ▲ [Tout déplier](#) ▼

Entreprises concernées	▼
Clause d'embauche	▼
Allègements fiscaux	▼
Démarches	▲

Pour bénéficier de l'exonération à l'impôt sur les bénéfices, l'exploitant doit envoyer un état de détermination du bénéfice joint à la déclaration du résultat.



L'entreprise peut demander au préalable au SIE si elle remplit les conditions pour bénéficier de l'allègement fiscal. Sans réponse au-delà de 3 mois, l'exonération est considérée comme acceptée.

Pour bénéficier de l'exonération fiscale, l'entreprise doit envoyer, **avant le 30 avril** de chaque année, une déclaration annuelle des mouvements de main d'œuvre à l'Urssaf et à l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Dans le cas d'une embauche, l'entreprise est tenue de transmettre :

- une déclaration préalable à l'embauche (DPAE),
- une déclaration d'embauche spécifique à l'Urssaf et à la Direccte, **au plus tard dans les 30 jours** suivant la date d'effet du contrat de travail.

Il n'y a pas le formulaire pour la déclaration d'embauche spécifique :

Services en ligne et formulaires 	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déclaration initiale pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) Formulaire</li><li>• Déclaration annuelle des mouvements de main d'œuvre intervenus en zone franche urbaine (ZFU) Formulaire</li><li>• Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) en ligne Téléservice</li></ul>	
Où s'informer ?	
Textes de référence	